

2020 DPE 9 DFA Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2020

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget supplémentaire de l'assainissement pour l'exercice 2020 composé de :

- une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des besoins pour le fonctionnement de la section d'assainissement de Paris ;
- une section d'investissement qui comporte un programme d'investissement avec une gestion par autorisations de programme et crédits de paiement.

Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. L'activité d'assainissement étant assujettie à la TVA, ce budget est présenté hors taxes.

Par délibération en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, vous avez arrêté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes pour l'exercice 2020 à la somme de 99.211.414,04 euros pour la section d'exploitation et à 59.880.760 euros pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- la prise en compte des reports de résultats de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser 2019 ;
- l'ajustement des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif
- l'inscription en opérations d'ordre, des frais d'études suivies de travaux au chapitre travaux pour les années 2018 et 2019.

Après constatation des résultats de l'exercice 2019 à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance du conseil de Paris des 23-24 juillet 2020, il convient de reporter l'excédent constaté de 8.941.725,13 euros en recettes d'exploitation et le déficit de 6.526.847,05 euros en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, compte tenu de l'impact de la situation sanitaire subie au premier trimestre 2020, un certain nombre d'opérations en section investissement sont perturbées et entraînent des surcoûts ou des reports de calendrier d'exécution.

Les ajustements sont proposés par rapport à la dernière décision budgétaire, soit le budget primitif 2020.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le montant global des autorisations de programme est augmenté de 14.956.926 € sur le périmètre du budget annexe de l'assainissement à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Les modifications sont les suivantes :

Aménagements structurels du réseau : augmentation demandée de 12.030.000 euros

Les études de l'opération de création du bassin de stockage « Austerlitz » ont montré que l'autorisation de programme actuelle est inférieure aux résultats de la consultation des entreprises dont le projet a beaucoup évolué dans le cadre des études d'avant projet et de projet : terres polluées, contraintes fortes d'exploitation de la circulation, changement de conception du puits de connexion en rive droite. Il est donc proposé de voter 12,03 M€ de crédits d'engagement supplémentaires.

L'opération Liaison Clichy Asnières, portant sur la rénovation de la vanne ICNE et du barrage Clichy est reportée, le montant initialement prévu de 3.200.000 euros est supprimé.

Est substituée une nouvelle opération est inscrite à hauteur de 3.200.000 euros pour la réalisation des vannes du secteur Chapelle-Nord-ENE (émissaire nord-est) dans la perspective des travaux de l'équipement public Arena 2.

Réparations et travaux de sécurité : augmentation demandée : 1.685.000 euros

Elle comprend une enveloppe de 1.335.000 euros pour les réparations du réseau suite à des émissions de vapeur de température élevée rejetées par la Compagnie de chaleur de Clichy et ayant occasionné des dégradations importantes des ouvrages. Ces réparations seront entièrement remboursées par la CPCU.

Un complément d'autorisation de programme de 350.000 euros est demandé pour la poursuite des interventions diverses dans les usines et équipements de vannes du réseau régulé d'assainissement.

Aménagement de voirie : augmentation demandée : 291.926 euros

Ce montant est proposé afin de poursuivre les travaux d'adaptation du réseau liés à la prolongation du tramway T3 Asnières-Dauphine.

Opérations pour compte de tiers : augmentation demandée : 950.000 euros

Un complément (600.000 euros) est demandé par la RATP pour un dévoiement supplémentaire de réseaux qui fait l'objet d'un avenant à la convention. Ces travaux supplémentaires sont liés à l'aménagement de la ligne de métro 11, opération entièrement remboursée par la RATP.

Il est proposé d'inscrire un montant de 350.000 euros pour le raccordement au réseau des égouts des bateaux-logements et équipements flottants de la rive gauche. Ce montant traduit le reversement aux tiers propriétaires des bateaux ayant réalisé les raccordements afin d'éviter les rejets en Seine, entièrement subventionnés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

CREDITS DE PAIEMENT

En section d'investissement, les crédits sont diminués de 8.700.247,22 euros en dépenses (hors restes à réaliser 2019 et reprise de résultat) et de 670.359,24 euros en recettes. Le montant total de la section investissement tient compte du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2019 de 6.526.847,05 euros, intégré aux dépenses, et de l'ajustement des crédits de paiements, ce qui porte la section d'investissement à 59.210.400,76 euros, en dépenses et en recettes.

Ces crédits de paiement sont évalués en tenant compte du maintien du lancement de l'opération du bassin d'Austerlitz en juillet 2020.

1-1 Recettes d'investissement

Les recettes versées par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la nouvelle opération de subventionnement en compte de tiers (raccordement au réseau d'assainissement des bateaux et établissements flottants) sont inscrites pour 52.500 euros en 2020 sur la nature 458. Sur cette même nature, sont inscrits 261.397,10 euros supplémentaires dans le cadre de la modification du réseau d'assainissement pour la mécanisation de la station de métro Place d'Italie, en remboursement des travaux demandés par la RATP.

L'opération du bassin d'Austerlitz est subventionnée par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Compte tenu de l'importance de l'opération, l'AESN est saisie pour une évaluation de cette subvention. Selon la convention conclue avec le SIAAP, une participation financière de celui-ci de 16% en 2020 est actualisée à hauteur de – 1.547.000 euros (nature 1316) pour l'année 2020. Cette opération recevra la participation financière de la Métropole du Grand Paris pour 1.000.000 euros (nature 1318).

Un remboursement partiel de la RATP interviendra dans le cadre des travaux de modification de la ligne de métro 11, pour un montant de 80.000 euros (nature 1318).

Le montant des dotations aux amortissements (chapitre 040, natures 28) est réduit de 562.260,32 euros et ajusté au montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit 26.350.739,68 euros. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en dépenses d'exploitation (chapitre 042, nature 6811).

Un montant de 144.851,13 euros est inscrit en opération d'ordre au chapitre 041, nature 2031 pour les études suivies de travaux à transférer sur les travaux des exercices 2018 et 2019.

Les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie (nature 13111) sont ajustées selon l'avancement des conventions en cours et minorées de 1.100.000 €. Par ailleurs, ces subventions intègrent l'opération de l'aménagement du bassin de stockage « Austerlitz » pour 2.000.000 euros dont le calendrier d'exécution est maintenu et qui seront confirmées par l'AESN au 3^{ème} trimestre.

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2019 est affecté en majorité en recettes à la section d'investissement à hauteur de 8.029.887,98 euros (compte 1068), permettant de financer le déficit de la section d'investissement cumulé et les RAR 2019. De plus, l'autofinancement complémentaire (chapitre 021) est diminué de 6.100.651,28 euros pour tenir compte de la diminution de recettes consécutive à la baisse de consommation d'eau potable en 2019 constatée au mois de mars et à une évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020.

Compte tenu de ces différents mouvements, l'autorisation de recours à l'emprunt d'équilibre (chapitre 16, nature 1641) est diminué de 1.480.613,85 euros, s'établissant à 8.578.262,15 euros.

1-2 Dépenses d'investissement

Le déficit d'investissement cumulé de 6.526.847,05 euros, constaté au compte administratif 2019, est repris en dépenses de la section d'investissement (ligne budgétaire D 001).

Le montant des restes à réaliser sur l'exercice précédent, d'un montant de 1.503.040,93 euros, est repris au budget supplémentaire aux chapitres 20, 21 et 23.

Une diminution des dépenses d'équipement 2020, de 9.314.500 euros explique le décalage ou le report

d'opérations inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 dont les avances sur marchés, le déversoir d'orage Vincennes-Charenton, les travaux sur les usines Watt et Tolbiac et les vannes du déversoir d'orage Alma rive gauche, les vannes à effacement rapide du collecteur Nord, l'opération de la cartographie en 3D des égouts, les réhabilitations des collecteurs Pereire, de Clichy à la porte de Clichy, des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements ainsi que du secteur Ouest et le programme de réhabilitation du réseau dans les bois.

Les avances sur marchés citées ci-dessus sont revues à la baisse, en raison du décalage ou du report de ces opérations, à hauteur de 1.200.000 euros.

Les crédits de paiement de travaux pour compte de tiers (chapitre 45, nature 458), sont majorés de 502.500 euros. Cela correspond aux versements aux particuliers et sociétés ayant réalisé les travaux nécessaires au raccordement de leur bateau au réseau d'assainissement pour 52.500 euros, à la poursuite des travaux de modification de la ligne de métro 11 pour 100.000 euros et à la mécanisation de la station de métro Porte d'Italie pour 350.000 euros.

Au chapitre 16, l'annuité de remboursement d'avances à l'Agence de l'eau Seine Normandie (nature 1678) est ajustée à la baisse (-498.333,75 euros).

Les amortissements de subventions (chapitre 040, natures 139) sont ajustés à leur montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit 5.023.442 euros (-96.558 euros).

En symétrique de l'inscription en recettes (041-2031), un montant de 144.851,13 euros est inscrit en dépenses d'ordre au chapitre 041, nature 21532 pour les études suivies de travaux à transférer sur les travaux des exercices 2018 et 2019.

2. SECTION D'EXPLOITATION

L'ajustement des crédits de paiement à la baisse pour 5.461.827,15 euros en dépenses (hors restes à réaliser 2019) et pour 4.975.216,90 euros en recettes, inclut la reprise d'une partie de l'excédent 2019 portant la section d'exploitation équilibrée à 94.236.197,14 euros en dépenses et recettes.

2-1 Recettes d'exploitation

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2019 s'élève à 8.941.725,13 euros. Il est affecté en partie en recettes à la section d'exploitation à hauteur de 911.837,15 euros (ligne budgétaire R002) et en partie en recettes à la section d'investissement à hauteur de 8.029.887,98 euros (nature 1068).

La régie Eau de Paris a estimé la baisse de la redevance « part collecte » à 5.520.082,05 euros. Ces diminutions sont consécutives à la baisse de consommation d'eau potable en 2019 et à l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020.

Compte tenu des derniers éléments disponibles, la redevance est ajustée à 63.806.917,95 euros.

2-2 Dépenses d'exploitation

Un montant de 486.610,25 euros est inscrit en restes à réaliser de l'exercice précédent.

Il est proposé d'inscrire 1.076.843 euros supplémentaires au chapitre 011 « charges à caractère général ». Ce montant comprend 800.000 euros (nature 6061) et permettra d'atteindre le montant forfaitaire prévu pour la consommation de fluides et d'eau non potable, confirmé par la régie Eau de Paris sur l'exercice

2020 selon les termes du schéma directeur d'eau non potable approuvé par le conseil de Paris. Sont également inscrits 302.000 euros supplémentaires pour le règlement de l'assurance du bâtiment Commandeur et une diminution de 25.157 euros reflétant la baisse de la valeur du stock de la visite publique des égouts.

Le montant du chapitre 012 (masse salariale) est augmenté de 400.000 euros. Le montant de la masse salariale est ajusté en s'appuyant sur les résultats du compte administratif 2019 et en tenant compte des transformations de postes permettant de redéployer les postes suivants : un ingénieur afin de renforcer la division des grands travaux compte tenu d'opérations importantes en cours, un chef d'exploitation indispensable dans le respect de la réglementation relative à l'auto surveillance, un adjoint technique pour l'accueil du site industriel Delesseux et un technicien supérieur en renfort de la division informatique. Ces redéploiements ne génèrent pas d'augmentation de la masse salariale.

Les charges financières inscrites en chapitre 66 sont actualisées en diminution de 275.758,55 euros.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042, nature 6811) sont ajustées à leur montant définitif connu suite à la clôture de l'exercice précédent, soit 26.350.739,68 euros.

En parallèle du chapitre 021 de la section d'investissement, il est proposé d'inscrire une diminution du chapitre 023 de l'ordre de 6.100.651,28 euros.

3- EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris